Vol. 26 nº 3

janvier 2002

BULLETIN DE LIAISON

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

EST AUTRE QUE RÉGULIER

2000-2001

PROGRAMME

LA PÉRIODE
ÉCOLE
SECTEUR D'ENS.
JOURS D'ABSENCE

11

ÉLÈVE | GR. | ÉLÈVE

80
70

75
75

85
90
80
60

Projet de politique de l'éducation des adultes : se dirige-t-on vers l'échec?

EN **COMMUNICATION ORALE**, L'ÉLÈVE: communique efficacement un message.
EN **LECTURE**, L'ÉLÈVE: comprend le sens de différents types de texte.
EN **ÉCRITURE**, L'ÉLÈVE: respecte l'orthographe d'usage et grammaticale et rédige des textes répondant à ce qu'il veut communiq

RÉSU

MATHÉMATIQUE
DANS UN CONTEXTE D'**APPLICATION DES TECHNIQUES** ET DE **RÉSOLUTION D**
effectue des opérations sur des **nombres.**
explore des notions de **géométrie.**
compare, estime et **mesure.**

RÉSU

AUTRES MATIÈRES
ANGLAIS LANGUE SECONDE
ARTS PLASTIQUES
ÉDUCATION PHYSIQUE
ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE
ENSEIGNEMENT MOR
ENSEIGNEMENT M
FORMATION PERSO
PHYSIQUE
SCIENCES DE LA NATURE
SCIENCE

COMMENTAIRES DU TITULAIRE

Continuer à travailler des efforts.

COMMENTAIRES DU PARENT O

L'exclusion à la puissance quatre

par Jacynthe Lavoie, présidente

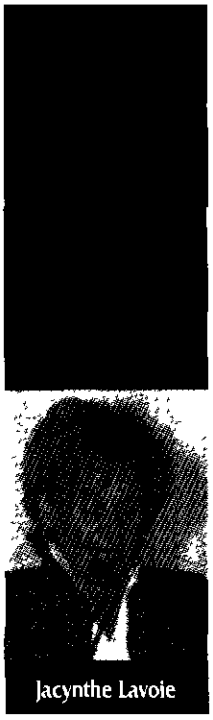

Jacynthe Lavoie

La pauvreté qui atteint nos familles, en particulier les familles monoparentales, est bien réelle, douloureuse et trop répandue. Bien plus qu'un simple manque de ressources financières, la pauvreté entraîne l'exclusion économique, culturelle, sociale et politique. Et, loin de vouloir reculer, ce phénomène connaît une augmentation significative en ce début de nouveau millénaire.

Selon Statistique Canada, sont considérées à faible revenu les personnes seules et les familles qui consacrent 56,2 % et plus de leur revenu net aux dépenses de première nécessité, soit la nourriture, le logement et les vêtements. À ce titre-là, il est facile de penser qu'un nombre effarant de gens se retrouvent bien en deçà du seuil de pauvreté. De plus, l'espérance de vie d'une personne pauvre est inférieure de 14 ans à celle d'une personne mieux nantie. Mais, au-delà des statistiques, ce sont les récits de vie des personnes qui vivent quotidiennement dans la pauvreté qui nous donnent le mieux une compréhension juste de ce problème. On réalise vite, en les écoutant, que la pauvreté n'est pas que matérielle; elle peut aussi être faite d'isolement, de détresse psychologique et d'insécurité.

Pourtant, la volonté de s'en sortir et l'espoir animent un bon nombre de familles à faible revenu, mais il faudrait d'abord qu'on leur en donne les moyens. À ce propos, il est regrettable de constater que les nouvelles orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté ne contiennent aucune mesure particulière pour mieux soutenir les familles. Ce faisant, on prive un trop grand nombre d'entre elles des droits les plus fondamentaux : le droit de manger à sa faim, de se loger décemment, de vivre longtemps et en bonne santé, de s'éduquer, d'accéder à l'information, de se divertir... Bref, on prive les personnes de leur droit d'avoir un pouvoir réel sur leur vie !

Par contre, la pauvreté est également source de solidarité, de partage et d'entraide. Les nombreuses ressources communautaires qui se sont développées au fil des ans pour venir en aide aux plus démunis en sont la preuve. Des solutions efficaces au problème de la pauvreté ont été maintes fois proposées par ces organismes et les personnes qui font appel à leurs services, mais il semble que la vision de l'État en cette matière soit différente de la leur. On fait pourtant la promotion, auprès des organismes, de faire des évaluations après chaque activité éducative. Mais le gouvernement lui-même fait-il véritablement l'évaluation des impacts qui découlent des décisions qu'il prend ? Quand le gouvernement fait la sourde oreille aux demandes des organismes d'obtenir un meilleur financement, d'augmenter le salaire minimum, de créer un régime d'allocations familiales qui répondent aux besoins réels des enfants et choisit de couper dans les soins de santé en répondant que sa priorité est plutôt de faire baisser les impôts, tient-il vraiment compte des retombées qu'auront ses actions sur les plus pauvres ?

La structure actuelle des programmes sociaux est faite de façon à ce que les pauvres se sentent responsables de leur situation, qu'ils en ressentent de la honte et de la culpabilité. Dans une société où on érige le succès individuel au rang de valeur suprême, la pauvreté donne naissance non pas à une forme d'exclusion, mais à plusieurs, qui touchent tous les domaines de l'existence humaine. Travaillons donc collectivement à l'éliminer !

BULLETIN DE LIAISON

Dans ce numéro...

L'exclusion à la puissance quatre p 2
par Jacynthe Lavoie

Politique de l'éducation des adultes p. 3
par Daniel Baril

L'éducation populaire autonome ? p. 4
par Jean-Marie Lafortune

Organismes communautaires et démocratie p. 5
par Lorraine Desjardins

L'art du flou stratégique p. 7
par Lorraine Desjardins

Un processus qui mène à l'impasse p. 8
par Christian Dubois

La petite fille aux allumettes p. 9
par France Dufour

Vivre dans d'une famille recomposée p. 10
par Marie-Christine Saint-Jacques

Équipe du Bulletin
Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Mise en page
Jean Lepage

Impression
Centre hospitalier Angrignon

Collaboration
Jacynthe Lavoie
FAFMRQ

Daniel Baril
Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA)

Jean-Marie Lafortune
Table des féd et org en éduc. populaire autonome

Christian Dubois
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

France Dufour
Info-Éveil de la région de Matane

Marie-Christine Saint-Jacques
École de service social, Université Laval

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9
Tél (514) 729-MONO (6666)
Téléc. : (514) 729-6746
Site internet. www.cam.org/fafmrq
Adresse fafmrq@cam.org

Aurons-nous une politique de l'éducation des adultes digne de ce nom ?

par Daniel Baril, chargé de projet, Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA)

Le printemps dernier, le gouvernement du Québec a rendu public un *Projet de politique de l'éducation des adultes* et il a invité les organismes intéressés à lui faire part de leurs commentaires sur ce projet de politique. De plus, dans le cadre d'une consultation publique restreinte tenue en octobre, une vingtaine d'organisations a été conviée à échanger directement avec les ministres responsables, messieurs Legault et Rochon, sur les orientations proposées dans le projet de politique. À l'origine, le gouvernement prévoyait déposer une politique en décembre, mais tout porte à croire que l'annonce de cette politique sera reportée.

Une vision réductrice de l'éducation des adultes

Dès sa sortie, le projet de politique a suscité une profonde déception chez un grand nombre d'organisations œuvrant en éducation des adultes, dont l'ICÉA. Constatant la faible portée des propositions gouvernementales, une quarantaine d'organisations se sont regroupées au sein d'une coalition pour faire valoir des changements de fond au projet des ministres Legault et Rochon. Pour l'ICÉA, essentiellement, le gouvernement met tous ses œufs dans le même panier avec son projet de politique. Car, dans sa forme actuelle, son projet de politique nous propose une vision réductrice de l'éducation des adultes centrée presque uniquement sur l'adaptation des personnes déjà en emploi aux transformations en cours de l'économie québécoise.

Dès sa sortie, le projet de politique a suscité une profonde déception chez un grand nombre d'organisations œuvrant en éducation des adultes, dont l'ICÉA.

Ainsi, pour le gouvernement, les questions touchant à l'accès à la culture générale et à la culture scientifique et technique, à l'éducation aux nouvelles technologies de l'information et des communications, à la santé, à l'environnement et à la citoyenneté, de même que l'éducation interculturelle n'ont pas à faire partie d'une politique de l'éducation des adultes. C'est ce qu'il faut croire si l'on en juge par le fait que le projet n'aborde pas ces dimensions stratégiques de l'éducation des adultes.

Au lieu, le gouvernement semble principalement préoccupé par les risques que fait peser l'évolution démographique du Québec sur sa croissance économique. Comme le souligne les ministres en introduction au projet de politique « *le vieillissement de la population active du Québec jumelé à la baisse du taux de natalité rend plus difficile le renouvellement de la main-d'œuvre* ». Dans cette optique, l'éducation des adultes doit donc d'abord et avant tout assurer la mise à jour des compétences des travailleuses et des travailleurs du Québec. Voilà le cœur du projet de politique proposé par le gouvernement aux Québécoises et aux Québécois.

Des orientations qui le confirment

Cet axe central du projet de politique se concrétise par l'entremise des deux principales orientations du document gouvernemental : la formation en milieu de travail et l'obtention d'une scolarisation de premier cycle du secondaire. Dans une première orientation, le gouvernement propose de favoriser la formation des travailleuses et des travailleurs autonomes et des personnes en emploi dans une entreprise qui n'est pas soumise à la loi obligeant les employeurs à consacrer 1 % de leur masse salariale à la formation de leur personnel. Dans cette orientation touchant à la formation liée à l'emploi, aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'est pas du tout question des personnes sans emploi ayant des besoins de formation.

De plus, une seconde orientation porte sur l'atteinte d'une scolarisation de premier cycle du secondaire pour le plus grand nombre de personnes. Aussi louable que puisse être cet objectif, le gouvernement ne situe pas cette orientation dans le cadre d'un cheminement vers un premier diplôme. N'abordant pas la question du deuxième cycle du secondaire, le gouvernement lance plutôt un appel pour que les gens se qualifient à la suite de leur troisième secondaire.

Depuis la fin des consultations publiques d'octobre, le seul ministre maintenant responsable du projet de politique, Monsieur Legault, ne laisse pas entendre qu'il apportera des changements significatifs au projet de politique. Si tel était le cas, le Québec ratera une occasion de mettre en branle les réformes qui s'imposent en éducation des adultes.

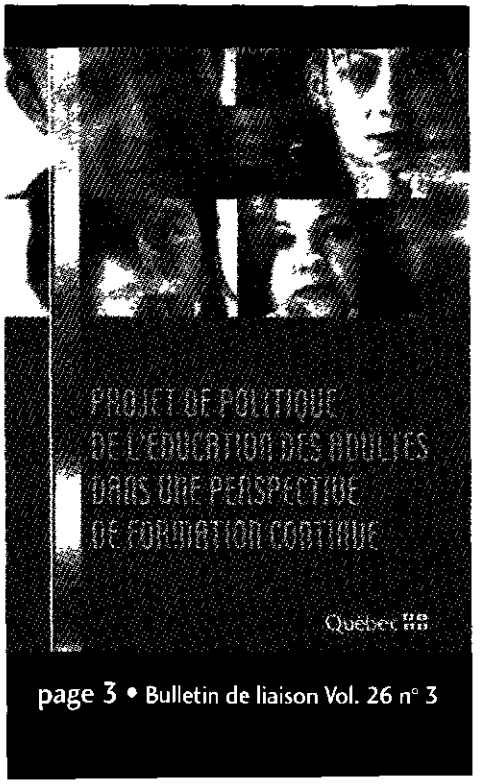

Que restera-t-il de notre éducation populaire autonome ?

Par Jean-Marie Lafortune, coordonnateur de la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome

La perspective développée dans le projet de politique de l'éducation des adultes de reconnaître le rôle éducatif des groupes d'éducation populaire autonome (ÉPA), par la voie d'une modification à la Loi constitutive du ministère de l'Éducation, va dans le sens des demandes portées depuis plus de dix ans par les réseaux d'ÉPA, dont la Table des fédés. Toutefois, cette reconnaissance, vivement attendue compte tenu de la situation de vulnérabilité qui marque tant l'aide financière allouée que les groupes intervenant dans ce domaine, ne saurait s'accompagner d'un alignement forcé des groupes d'ÉPA aux objectifs spécifiques du ministère de l'Éducation et ainsi compromettre leur nécessaire autonomie, tant du point de vue de leurs structures de fonctionnement que du choix de leurs démarches d'intervention.

Historique de notre demande de reconnaissance

Rappelons que, depuis plus d'une trentaine d'années, le travail mené en ÉPA par des groupes issus du milieu est soutenu financièrement par l'État québécois. Ce travail met en œuvre des formes d'apprentissage qui se démarquent nettement de la formation offerte aux adultes dans les réseaux scolaires. D'une part, par des démarches collectives qui ont pour effet de dynamiser la vie démocratique en favorisant la participation d'un plus grand nombre de citoyens aux débats qui traversent la société, les pratiques d'ÉPA vont au-delà des acquis personnels. D'autre part, par des démarches de conscientisation politique qui se traduisent par des actions dont l'horizon est une plus grande justice sociale, les pratiques d'ÉPA vont au-delà des qualifications professionnelles. Enfin, par des démarches autodéterminées qui prennent place dans un cadre non formel et non institutionnel, les pratiques d'ÉPA vont au-delà des parcours normés. Ce sont ces dimensions que nous souhaitons voir reconnues.

Contenu et portée de la reconnaissance proposée

Même s'il avance dans la bonne direction, le projet de politique ne va pas très loin. Le milieu communautaire est convié à contribuer à l'accroissement de la demande de formation par un travail réalisé auprès des personnes qui préfèrent apprendre dans l'action, en particulier par la voie de l'engagement social. Nommément, on y propose une reconnaissance légale des groupes populaires en formation des adultes, étant admis leur contribution de longue date en formation et le rôle irremplaçable qu'ils jouent dans le développement socioéconomique du Québec. Pour ce faire, on propose de modifier la Loi constitutive du ministère de l'Éducation, de façon à reconnaître officiellement le rôle particulier et indispensable des groupes d'éducation populaire en matière de formation des adultes, et de maintenir les programmes actuels de soutien financier à l'action éducative des groupes populaires afin de garantir la stabilité de leurs interventions.

L'avenir des groupes d'ÉPA et du programme de soutien

Nous ne pouvons que nous réjouir que l'État, et en particulier le MÉQ, reconnaisse ses obligations au niveau de l'ensemble des pratiques de formation continue, incluant celles déployées en ÉPA, et garantisse l'accès à une éducation non formelle. Il aurait cependant pu aller plus loin en endossant la spécificité des interventions qui caractérisent les groupes d'ÉPA (une éducation critique et conscientisante), des groupes qui y œuvrent (non institutionnels, autonomes avec des pratiques de transformation sociale) et le principe d'un financement juste compte tenu du travail mené dans ce domaine. Beaucoup plus prosaïquement, le gouvernement se dit prêt à convenir avec les groupes intéressés des bonifications à apporter au plan des objectifs ainsi que des conditions d'attribution du financement, ce qui à nos yeux équivaut à un statut quo au plan des intentions de financement.

Par ailleurs, le gouvernement entend inscrire dans la planification des groupes d'éducation populaire les objectifs à atteindre et les indicateurs leur permettant de faire connaître leurs interventions en matière d'éducation populaire. Cet élément peut poser problème, car même si les groupes actifs en matière d'ÉPA admettent la nécessité d'une certaine transparence quant aux résultats de leurs pratiques, c'est davantage du côté de leurs structures démocratiques que de l'État qu'ils entendent faire état de leur dynamisme.

Peu importe cependant les suites au dossier, les groupes d'ÉPA continueront d'être soucieux de préserver cette autonomie qui leur permet de travailler au développement d'une citoyenneté critique.

(suite en page 11) →

Les organismes communautaires au Québec : gardiens de la démocratie

par Lorraine Desjardins

Un important rapport de recherche sur les impacts de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires est paru en juin dernier[1]. Cette étude publiée conjointement par le Centre de formation populaire (CFP) et Relais-Femmes, a été menée auprès d'organismes qui interviennent prioritairement dans le champ de la santé et des services sociaux, en particulier auprès d'organismes des secteurs famille, jeunes et de groupes de femmes.

En plus d'y trouver des données fort intéressantes sur l'évolution des pratiques communautaires au fil des dernières décennies, on y apprend notamment que l'histoire des organismes ne s'est pas uniquement écrite à partir des réalités sociales, des besoins des populations auxquels on tentait de répondre et des valeurs partagées par les militantes et les militants impliqués dans le mouvement communautaire, mais aussi et beaucoup en fonction des rapports du communautaire avec l'État. L'étude a examiné cinq pratiques des organismes communautaires afin d'en dégager une analyse : 1) l'action/programmation (des services et d'activités); 2) le fonctionnement; 3) les relations extérieures; 4) le financement et; 5) l'évaluation.

Le choix des services et des activités

En ce qui a trait aux facteurs qui influencent la programmation des services et des activités, l'étude révèle que, pour une large majorité des organismes interrogés, ce sont les demandes des participant(e)s, la connaissance des besoins de la population et les orientations de l'organisme qui prévalent. Cependant, l'alourdissement des problématiques, l'appauvrissement de la population et les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux influencent aussi grandement le choix des organismes d'offrir tels services ou activités. Parmi les autres éléments qui influencent beaucoup le choix des activités de l'organisme ces dernières années, on retrouve également les priorités régionales, les critères d'admissibilité des SOC régionalisés, les pratiques partenariales, le financement par programmes et la modification des programmes d'employabilité.[2]

Un fonctionnement démocratique ?

Même avant le début des transformations qu'a connu le système de santé au Québec, les pratiques du milieu communautaire avaient déjà commencé à changer, notamment en ce qui a trait à l'embauche du personnel et au processus de prise de décisions. En effet, l'alourdissement des problématiques et l'appauvrissement de la population obligent certains organismes à recourir de plus en plus à du personnel spécialisé. Si les aptitudes personnelles sont encore le principal critère d'embauche pour l'ensemble des organismes, on voit de plus en plus apparaître le niveau de scolarité comme deuxième critère en importance.

(...) l'alourdissement des problématiques, l'appauvrissement de la population et les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux influencent grandement le choix des organismes d'offrir tels services ou activités.

Avec les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux, la répartition du travail au sein des équipes tend vers une plus grande spécialisation. Les dossiers à traiter se faisant de plus en plus complexes, ils requièrent de plus grandes compétences spécifiques et les travailleuses et travailleurs ont moins de temps à consacrer à la formation de bénévoles pouvant dispenser certains services offerts par les organismes. La composition des conseils d'administration connaît également une certaine évolution. Les participant(e)s aux activités de l'organismes y sont moins présent(e)s (faisant face à des processus décisionnels de plus en plus complexes) et, là où le financement de base est le plus faible, on compte davantage d'intervenants des réseaux institutionnels de la santé et des services sociaux. Ici, le fonctionnement démocratique et l'autonomie des organismes sont menacés, d'autant plus que beaucoup d'organismes reçoivent des personnes qui leur sont référées par les réseaux institutionnels, donc qui sont obligées de participer à leurs activités.

Les relations extérieures

La concertation grandit également en importance, tant pour celle qui a lieu entre les organismes communautaires qu'avec les instances gouvernementales. Cela a, à la fois, des effets bénéfiques et des effets pervers. Tout en permettant aux organismes de développer des stratégies efficaces et de voir leur crédibilité augmenter auprès des bailleurs de fonds, la surcharge de travail créée par la multiplication des lieux

→

de concertation laisse moins de temps au personnel permanent pour travailler sur le terrain, approfondir des relations avec les participant(e)s et contribuer à la vie associative.

(...) c'est sur la base d'un échafaudage plutôt "fragile" que naviguent les groupes communautaires, cherchant à dispenser des services spécifiques de qualité tout en menant des actions collectives de changement social.

Le nerf de la guerre : le financement !!!

On s'en doute, tout ce qui vient d'être dit à l'égard des pratiques du communautaire et des dangers encourus pour l'autonomie des groupes est directement à mettre en lien avec la qualité du financement qu'ils reçoivent. Les organismes interrogés dans le cadre de l'étude ont dit recevoir du financement de huit sources différentes. La proportion moyenne de chaque source de financement sur le budget total des groupes était la suivante : SOC (47 %), PACE (29 %), SACA (25 %), programmes des régies régionales (20 %), autres financements privés (11 %), PSEPA (7 %), Centraide (12 %), autofinancement (11 %)[3].

Parmi toutes les sources de financement mentionnées ci-dessus, la seule pouvant s'apparenter à un financement de base est le SOC. Cependant, en plus de ne représenter en moyenne que 47 % du financement des organismes, ceux-ci doivent refaire une demande à chaque année pour y avoir accès. C'est donc dire que la plus grande partie du financement reçu par les groupes provient de programmes ponctuels ou d'autres sources. C'est le cas particulièrement pour les organismes familles, qui ont majoritairement vu le jour au début des années 1990. Cette période ayant coïncidé avec une vague importante de compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes du secteurs famille ont dû composer avec le mode de financement par programme et ont développé une approche dite de « services ». Ces organismes se retrouvent également parmi les moins bien financés par le SOC, selon l'étude, avec une moyenne de seulement 35 733 $ provenant de ce programme.

Les conséquences liées à cette situation sont multiples : elles placent les organismes en situation de précarité financière les obligeant à consacrer énormément de temps à la recherche de financement et à adapter leurs services et activités aux critères des programmes. De plus, nous apprend l'étude, « plus le financement par programmes est important, plus les groupes ont des places réservées pour des clientèles du réseau »[4]. Sans compter que ce type de subvention vient le plus souvent accompagné d'ententes contractuelles dictant aux organismes l'approche à utiliser (surtout fondée sur des modèles épidémiologiques) et les obligeant à renoncer à l'approche globale développée par les milieux communautaires.

Des conclusions parlantes

Les transformations qu'a subies le réseau de la santé et des services sociaux aux cours des dernières années ont donné naissance à deux logiques d'action dans le milieu communautaire : une logique « autonomiste » tentant de préserver l'identité, les pratiques démocratiques et les approches spécifiques du mouvement, et une logique « complémentariste », où les organismes devraient plutôt répondre aux exigences d'une planification de services dictée par le réseau public.

Sur le terrain, les groupes communautaires tentent de composer avec ces deux tendances : « En somme, c'est sur la base d'un échafaudage plutôt "fragile" que naviguent les groupes communautaires d'aujourd'hui, cherchant à dispenser des services spécifiques de qualité tout en menant des actions collectives de changement social, cherchant aussi à répondre à des besoins de base de plus en plus complexes tout en contribuant à développer une citoyenneté active chez des populations de plus en plus marginalisées. [...] L'autonomie des organismes communautaires apparaît essentielle à préserver afin que soit conservée la marge de manœuvre nécessaire pour créer des liens sociaux constructifs. »[5] Dans cette perspective, les organismes communautaires famille, qui sont issus historiquement des valeurs de la société traditionnelle québécoise, auraient tout intérêt à développer davantage leur action collective et à réserver plus d'espaces permettant aux personnes d'exercer leur citoyenneté. Il semble qu'ils accusent un certain retard en cette matière.

Les organismes qui œuvrent au quotidien auprès des personnes directement touchées par l'effritement du tissu social et l'appauvrissement n'auront sans doute aucune difficulté à adhérer aux conclusions de la recherche publiée par le CFP et Relais-Femmes. Reste à savoir si nos dirigeants reconnaîtront l'importance de leur assurer un financement stable et récurrent leur permettant de demeurer les gardiens de « l'expression réelle de la démocratie et de la citoyenneté »[6] de la société québécoise.

---

[1] Jean-François René, Danielle Fournier, Michelle Duval, Suzanne Garon; *Les organismes communautaires au Québec : des pratiques à la croisée des chemins. Rapport de recherche sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires* , publié par le Centre de formation populaire et Relais-Femmes, Montréal, juin 2001.

[2] *Op. Cit* , pp. 82-83

[3] Ibidem, p 135

[4] Ibid , p. 150.

[5] Ibid , p. 206.

[6] Ibid , p. 204

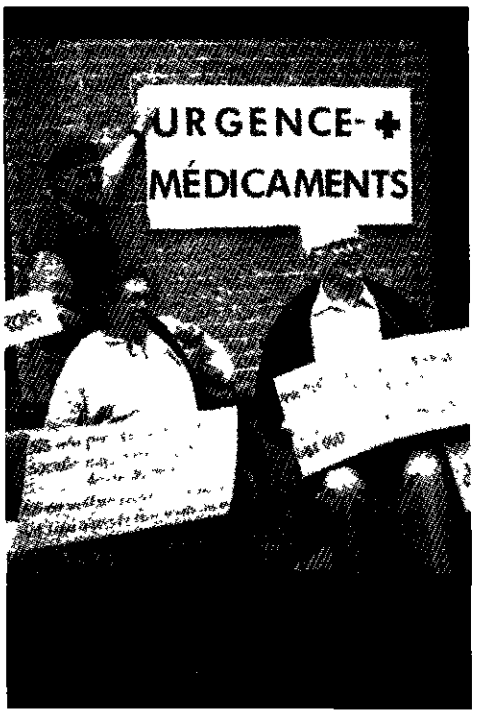

L'art du flou stratégique

par Lorraine Desjardins

À peu près tout le monde a entendu parler, à l'heure qu'il est, de la future stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Québec, assortie du lancement, l'été dernier, de son document décrivant les orientations et perspectives d'action en cette matière : *Ne laisser personne de côté !* « Faire reculer la pauvreté, y affirment les ministres Rochon et Léger dans leur préambule, c'est non seulement souhaitable, mais c'est possible (...) ». Quant aux moyens concrets préconisés pour y parvenir, ils demeurent, sommes toutes, assez flous.

L'obsession de l'emploi

Celles et ceux qui ont lu le document gouvernemental sont à peu près tous d'accord pour dire qu'il n'y a rien là de bien transcendant. Les orientations qui y sont présentées confirment la tendance actuelle du gouvernement à tabler d'abord et surtout sur l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Une analyse du document, faite par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, a notamment relevé plus de quinze extraits confirmant ce *leitmotiv*. Or, on ne peut s'opposer d'emblée à la volonté du gouvernement de créer de l'emploi, sauf que, la question se pose certainement sur quels genres d'emplois on entend créer et de quelle façon on entend s'y prendre... Si on se fie à la tendance actuelle, les emplois de qualité assortis d'une rémunération décente se font plutôt rares. On n'a qu'à penser à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs qui, tout en occupant un emploi à temps plein, ont un revenu qui stagne encore bien en deçà du seuil de la pauvreté.

Si la volonté du gouvernement (...) est véritablement de « ne laisser personne de côté », on s'explique mal qu'il ait choisi une démarche de « validation » à laquelle ne peuvent participer que celles et ceux qui y sont expressément invités.

Afin de créer ces nouveaux emplois, le gouvernement du Québec précise qu'il devra « continuer à améliorer la compétitivité de son économie ». Là aussi, on peut s'inquiéter des moyens préconisés pour l'atteinte d'un tel objectif. Dans le contexte de mondialisation actuel, les stratégies vouées à maintenir la compétitivité des économies nationales sont bien connues : maintenir le salaire minimum à un taux compétitif (c'est-à-dire, le plus bas possible), instaurer des mesures d'allégement du fardeau fiscal qui profitent aux plus riches (les plus pauvres ne payant pas d'impôts), couper dans les programmes sociaux et les remplacer par des mesures ciblées (par exemple, les programmes d'intervention précoce auprès des jeunes enfants), etc. Comment, par de tels moyens, peut-on espérer réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ?!

Des invités triés sur le volet

Si la volonté du gouvernement dans ses orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté est véritablement de « ne laisser personne de côté », on s'explique mal qu'il ait choisi une démarche de « validation » à laquelle ne peuvent participer que celles et ceux qui y sont expressément invités. D'ailleurs, certains regroupements nationaux du secteur famille (dont la FAFMRQ), du secteur femmes et du secteur logement n'ont que tout

(suite en page 11) →

Rappel des revendications de la FAFMRQ dans le cadre de la Marche mondiale des femmes

Un meilleur accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de familles monoparentales et les femmes « sans chèque » : Donner des moyens suffisants de façon à ce que les gens puissent se consacrer à leurs études plutôt qu'à leur survie et à celle de leurs enfants.

Un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants : Actuellement, les besoins essentiels des enfants ne sont plus couverts puisque l'allocation familiale n'a pas été indexée depuis 1993. D'autre part, les récupérations sont trop rapides et commencent à des seuils trop bas. Nous sommes d'avis qu'il faudrait remplacer les crédits d'impôts par un régime d'allocations universel qui serait un moyen tangible de reconnaître les besoins de la famille, et accorder une allocation supplémentaire aux familles moins bien nanties. Dans tous les cas, on devrait s'assurer que les besoins de tous les enfants sont véritablement couverts.

Un processus qui mène à une impasse

par Christian Dubois, agent de communication, Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Face à la publication des orientations gouvernementales de lutte à la pauvreté et aux processus de validation l'entourant, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté a constaté dès le départ le peu de cas fait de l'importante mobilisation qu'il a déjà réalisée.

Rappelons que de 1998 à 2000, des consultations importantes ont eu lieu partout au Québec avec une méthode rigoureuse auprès de milliers de personnes dont des personnes en situation de pauvreté. Elles ont conduit à la proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté mise de l'avant par le Collectif. Plus de 215 000 personnes, dans une pétition à l'Assemblée nationale du Québec, et plus de 1600 organisations de tous ordres ont demandé explicitement et par écrit d'en tenir compte. Malgré cela, le gouvernement a choisi de repartir à zéro et de faire valider des orientations floues dans le cadre d'un processus qui a pris soin d'éviter la proposition mise de l'avant par le Collectif.

Rien de bien neuf dans les orientations proposées

Le Collectif constate que les orientations annoncées dans « Ne laisser personne de côté » se limitent à un cadre connu qui restera insuffisant pour aborder la question de la pauvreté dans toute son ampleur. Bien qu'un lien soit fait dans le document de consultation du gouvernement entre développement social et développement économique durable, ce lien sert surtout à responsabiliser les régions et le niveau local. Or, selon le Collectif, la réponse au problème de la pauvreté ne peut se situer seulement au niveau du développement. Elle doit se situer aussi au niveau de la gouvernance. À ce sujet, le document limite la responsabilité du gouvernement québécois à un discours axé sur la croissance économique et sur l'incitation à l'emploi, comme si le problème en était un de motivation des personnes pauvres plutôt que de déséquilibre des grandes règles de fonctionnement de l'ensemble de la société.

L'approche confond lutte à la pauvreté et diminution du nombre de personnes à l'aide sociale ou au chômage. Elle évite de poser correctement le problème de l'insuffisance des normes du travail et des différentes formes de sécurité du revenu. Le document est également silencieux sur les causes de la pauvreté, sur la situation des travailleuses et travailleurs pauvres, sur la qualité de leurs emplois, sur la responsabilité du système économique actuel, y compris à travers l'usage des finances publiques, face à la croissance des écarts entre riches et pauvres.

Silence aussi sur la notion de droits qui sont reconnus et que la pauvreté empêche de réaliser. De même sur l'interdépendance fondamentale de l'ensemble des personnes dans la société. Selon le Collectif, tant que ces difficiles questions ne seront pas posées, la lutte à la pauvreté restera illusoire.

Un processus d'évitement

Le gouvernement a terminé en novembre une tournée de validation dans les régions du Québec. Malgré un ordre du jour imposé par le gouvernement pour cette tournée qui a visité les Conseils régionaux de développement (CRD) de la province, de nombreux avis et mémoires sont sortis du cercle étroit tracé par « Ne laisser personne de côté ». Plusieurs intervenant-e-s ont fait état du manque de consistance des orientations proposées et de la nécessité de prendre en compte la teneur de la proposition de loi du Collectif. Pourtant, rien n'en a transparu dans les communiqués que le gouvernement a répétés d'une région à l'autre. La ministre déléguée à la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion a même annulé la rencontre prévue en Estrie, où le CRD avait mis à l'ordre du jour la proposition du Collectif.

Le Collectif estime que l'attitude de fermeture du gouvernement (...) est en train de lui mettre à dos les personnes et les organisations les mieux à même de contribuer à une action décisive sur la question.

Le Collectif estime que l'attitude de fermeture du gouvernement mène le processus dans une impasse et que sa surdité est en train de lui mettre à dos les personnes et les organisations les mieux à même de contribuer à une action décisive sur la question. Il juge qu'il faut de toute évidence dénouer l'impasse et réorienter le débat sur des bases plus crédibles et plus constructives. Un processus crédible, selon le Collectif, donnerait des signes de volonté politique en mettant en place les mesures urgentes contenues dans sa proposition de loi, des mesures immédiates visant à assurer la couverture des besoins essentiels au Québec, tant par l'emploi que par la sécurité du revenu. Il s'assurerait d'associer les personnes en situation de pauvreté et leurs associations à tout le processus. Il mettrait au débat la proposition de loi réclamée par le Collectif et son réseau et procèderait à ce débat de façon publique, transparente et non partisane. Il ouvrirait également le débat à l'ensemble des parlementaires, par exemple dans le cadre d'une commission parlementaire spéciale.

Lors de la manifestation réclamant un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site Internet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté au . www paurete.qc ca

La petite fille aux allumettes

par France Dufour, Info-Éveil de la région de Matane

Vous vous souvenez sans doute de ce conte un peu triste... *« Une petite marchande d'allumettes qui, par le froid et le vent d'hiver, tentait de se faire un peu d'argent pour pouvoir se nourrir et se vêtir convenablement. Noël approchait et les gens couraient dans les boutiques pour faire leurs derniers achats. Notre petite pauvresse arrivait à peine à se tenir debout. Le froid et la faim la tenaillaient. Elle gratta donc quelques allumettes pour se réchauffer. Par magie, la première allumette lui fit apparaître un bon poêle tout chaud, la deuxième un bon repas chaud, et la troisième l'entraîna dans les bras de sa grand-mère vers des cieux plus cléments. »*

De la fable à la réalité

Triste histoire, vous en conviendrez... Pourtant, aujourd'hui encore, des enfants rêvent de mettre la main sur ces allumettes magiques. Beaucoup d'entre eux arrivent à l'école le ventre creux, peu habillés et rêvant de jours meilleurs.

Les organismes communautaires de notre région du Bas-Saint-Laurent tentent, tant bien que mal, de répondre aux besoins toujours grandissants des personnes victimes de la pauvreté. La cuisine collective et les organismes communautaires famille unissent leurs efforts pour permettre à ces enfants de sourire à la vie. Les emplois sont précaires et le taux de prestataires de l'assurance-emploi et de la sécurité du revenu ne cesse d'augmenter. Des petites filles et des petits garçons aux allumettes hantent nos rues.

C'est impossible, me direz-vous ! Les parents doivent mal gérer leur budget et ne pas mettre leurs priorités à la bonne place ! Pourtant, pour la très grande majorité, c'est dans le fait de ne pas avoir suffisamment de revenus pour joindre les deux bouts que réside le vrai problème. Comme n'importe quelle famille, les familles pauvres doivent faire face à des imprévus (un enfant qui tombe malade, une visite chez le dentiste, un appareil électroménager qui brise, ...), et lorsqu'elles doivent couper dans les dépenses, c'est souvent la liste d'épicerie qui en souffre en premier.

Répondre aux vrais besoins

Les conséquences reliées à la pauvreté sont nombreuses et dévastatrices, tant pour les parents que pour les enfants : stress, problèmes de santé, désintéressement à l'étude, faible estime de soi, sentiment d'impuissance et, surtout, l'impression de ne jamais voir le bout du tunnel ! Les paniers de Noël tentent de panser des blessures qui pourtant ne cicatriseront pas. Des gens continueront à chercher des solutions en s'impliquant dans des organismes communautaires pour leur offrir écoute et réconfort et pour tenter de trouver, avec ces personnes, des solutions à leurs problèmes. Mais un ventre qui a faim, un corps qui a froid et un cœur qui a mal peuvent-ils vraiment être à l'écoute ?

Les conséquences reliées à la pauvreté sont nombreuses et dévastatrices, tant pour les parents que pour les enfants : stress, problèmes de santé, désintéressement à l'étude, faible estime de soi, sentiment d'impuissance et, surtout, l'impression de ne jamais voir le bout du tunnel !

Au-delà de tous les services qui leurs sont proposés, il faudrait d'abord être en mesure de répondre aux besoins primaires des familles : manger, se vêtir et se loger convenablement ! Et les ressources communautaires, quelle que soit leur bonne volonté, ne peuvent qu'y répondre de façon ponctuelle et quand ça crie trop fort. Pourtant, un salaire minimum plus élevé, des allocations familiales tenant compte des besoins réels de nos enfants, la création d'emplois stables et décents et le partage équitable des richesses pour tous feraient beaucoup plus de bien que des bouts d'allumettes, même magiques !

Vivre au sein d'une famille recomposée : plus difficile avec des adolescents – plus difficile pour les adolescents ?

Marie-Christine Saint-Jacques, t.s., Ph.D. École de service social, Équipe Jeunes et familles en transition, Université Laval

Les récentes données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) révèlent une fois de plus les transformations qui se vivent au sein de la famille québécoise. On assiste en effet à une fragilisation des unions et à l'accroissement de la probabilité, pour les jeunes, de vivre au sein d'une autre organisation familiale que celle qui prévalait au moment de leur naissance. À l'âge de six ans, près d'un petit Québécois sur quatre, né en 1987-1988, a connu la vie en famille monoparentale principalement parce que ses parents se sont séparés. Fréquemment, cette transition marquera le début d'un cycle de réorganisations familiales. On observe notamment que deux à trois ans après la rupture, 45 % des enfants ont vu un de leurs parents former une nouvelle union. Dix ans plus tard, ce pourcentage atteint 85 %[1].

Certains auteurs rapportent que le plus gros défi des familles recomposées est d'établir des relations constructives entre ses membres. Pour expliquer ce défi, il faut se rappeler certains éléments qui font des familles recomposées des familles différentes : un des conjoints n'est pas le parent biologique de tous les enfants; le beau-parent arrive dans une famille où les relations entre les membres sont déjà formées; la relation conjugale doit se construire en même temps que la relation avec les enfants; puisque on est parent pour la vie, la relation avec l'ex-conjoint/e est maintenue dans de nombreux cas; les enfants peuvent appartenir à deux foyers distincts.

Les recherches démontrent toutefois que les premières années de la recomposition familiale sont particulièrement difficiles et qu'il faut en général de quatre à sept ans afin de traverser toutes les étapes qui jalonnent l'établissement de ce type de famille. Par ailleurs, de nombreuses études ont signalé que la présence d'adolescents au sein d'une famille recomposée est associée à une perception plus grande de difficultés. On saisit encore mal les raisons expliquant cette situation. Est-ce une question d'interactions beau-parent/adolescent ou tout simplement que la vie avec des adolescents est plus houleuse peu importe le type de famille ?

Les adolescents et les adolescentes de familles recomposées vont-ils bien ?

Les chercheurs, tout comme les intervenants sociaux, ne s'entendent pas nécessairement sur la proportion de jeunes qui seront affectés négativement par la recomposition familiale. Une première source de confusion vient du fait que la définition de « qu'est-ce qu'un jeune qui va bien ? » peut varier considérablement. En général, toutefois, on va particulièrement examiner les problèmes de comportement qu'un jeune manifeste (très opposant, bagarreur, consommateur de drogues et/ou d'alcool, dépressif, isolé, insécure), son estime de soi, sa réussite scolaire, etc. Au-delà de ces controverses, force est de reconnaître que si la majorité des jeunes de familles recomposées fonctionnent normalement, leur niveau d'adaptation est généralement plus faible que celui des jeunes de familles biparentales intactes sans pour autant pouvoir être qualifié de problématique ou de pathologique. Toutefois, alors qu'environ 10 % des enfants éprouvent des problèmes de comportement atteignant un niveau nécessitant (une consultation professionnelle), cette proportion varie de 20 % à 29 % lorsqu'on se limite à ceux qui vivent en famille recomposée[2]. Plusieurs études ont cherché à documenter les facteurs permettant d'expliquer la surreprésentation de jeunes de familles recomposées présentant des difficultés d'adaptation. Une synthèse de ces travaux permet de faire ressortir les facteurs suivants : la qualité des relations avec les figures parentales, la qualité du climat familial, l'exercice du rôle de beau-parent, la pauvreté, le sexe et l'âge de l'enfant, le temps écoulé depuis la recomposition, l'instabilité et la discontinuité relationnelle[3].

Les enfants et les adolescents ne sont pas interpellés de la même manière par la recomposition familiale. En effet, l'enfant est plus captif, dépendant et centré sur la famille immédiate. De son côté, l'adolescent cherche à prendre une distance par rapport à sa famille, il doit affirmer son individualité et a besoin, pour ce faire, d'autonomie et d'occasions de développer son monde social au-delà de ses parents. Au cours du processus d'individualisation de l'adolescent, ce dernier peut soudainement développer un grand intérêt pour le parent non gardien et créer des conflits dans la relation entre le beau-parent et l'enfant. Il est d'ailleurs démontré que 20 % des jeunes traversant cette période emménageront chez le parent

→

non gardien de façon temporaire ou permanente[4]. À partir des travaux et observations de chercheurs et d'intervenants, il est possible de résumer ainsi les réactions des jeunes à la recomposition familiale et les attitudes pouvant les aider[5].

Réactions possibles

- Stressé et tendu : la recomposition familiale est un événement stressant qui vient se superposer au stress et à la tension émotive ressentis à l'adolescence.
- Distant : cherche à prendre une distance par rapport à la famille qui ne doit cependant pas nécessairement être interprété comme un refus de la recomposition.
- Peut demander d'aller vivre avec le parent non gardien (afin de poursuivre le développement de sa propre identité).
- Peut avoir tendance à faire le procès de ses parents.
- Refuse que le beau-parent intervienne auprès de lui.
- Manifeste des comportements et des attitudes agressives à l'endroit de la quasi-fratrie.
- Manifeste certains problèmes de comportement (ex. : bagarreur, école buissonnière, petits délits).
- Désir de s'émanciper plus tôt de la famille.
- Peut résister à s'engager dans des relations chaleureuses avec le beau-parent et les enfants de ce dernier, notamment afin d'éviter toute promiscuité sexuelle.

Ce qui va l'aider

- Clarifier certains faits de base (où va-t-il vivre, va-t-il changer d'école, de quartier ?).
- Respecter son intimité.
- Impliquer le parent non gardien dans les décisions concernant l'adolescent. Se parler entre ex-conjoints, établir des consensus afin de ne pas se faire manipuler par l'adolescent.
- Laisser au parent l'exercice de l'autorité, du moins tant qu'une relation significative ne s'est pas développée entre eux.
- Entendre et discuter le désir du jeune d'aller vivre avec l'autre parent.
- Distinguer les besoins réels de vivre avec l'autre parent des manœuvres visant à s'opposer au projet de recomposition du parent.
- Le rassurer fréquemment sur le fait qu'il continuera d'avoir une place dans cette nouvelle famille et que ses parents l'aiment.
- Poursuivre sa vie d'adolescent.

[1] Marcil-Gratton, N (2000). «La famille éclatée» Interface, 21(1)- 42-45

[2] Bray, J. H (1999) Bray, J. H (1999) From Marriage to Remarriage and Beyond Findings from the Developmental Issues in Stepfamilies Research Project. Mavis E. Hetherington (Édité par), Coping with Divorce, *Single Parenting and Remarriage - A Risk and Resiliency Perspective* New Jersey- Lawrence Erlbaum

[3] Saint-Jacques, M.-C , Cloutier, R., Pauzé, R. et Simard, P (2001) La spécificité de la problématique des jeunes suivis en centre jeunesse provenant de familles recomposées. Université Laval - Centre de recherche sur les services communautaires Saint-Jacques, M -C , Chamberland, C. (2000) «Quand les parents refont leur vie Regards adolescents sur la famille recomposée». Anthropologie et sociétés., vol. 24(3), p. 115-131.

[4] Bray, J H (1999) op cit.

[5] Ce tableau est extrait de Saint-Jacques, M -C., Parent, C. La famille recomposée . une famille composée sur un air différent Collection Parents, Éditions de l'hôpital Sainte-Justine. Parution prévue en février 2002.

Que restera-t-il...

(suite de la page 4)

Peu importe cependant les suites au dossier, les groupes d'ÉPA continueront d'être soucieux de préserver cette autonomie qui leur permet de travailler au développement d'une citoyenneté critique. Ils défendront également la nécessité que cette reconnaissance s'accompagne d'une bonification de l'enveloppe budgétaire destinée aux groupes. Enfin ils verront à ce que des mécanismes de développement soient insérés dans le cadre de cette reconnaissance afin de garantir un ancrage à long terme des pratiques d'ÉPA.

L'art du flou...

(suite de la page 7)

récemment reçu une invitation à participer, en janvier 2002, à cette tournée de validation.

Pourtant, plusieurs de leurs demandes, faites dans le cadre des revendications de la Marche mondiale des femmes, demeurent encore, à ce jour, sans réponse satisfaisante. Or, elles visaient précisément à proposer des moyens simples et concrets pour permettre une redistribution plus équitable de la richesse et enrayer la pauvreté. Ces demandes ont par ailleurs été reprises par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. À ce propos, l'article en page 8, signé par Christian Dubois, nous présente l'analyse que le Collectif fait de la situation actuelle.

La tournée de validation commencée à l'automne devrait mener à la publication, au printemps 2002, d'une « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ». Il reste à espérer que, d'ici là, le gouvernement du Québec se sera montré plus ouvert aux solutions qui lui sont proposées par celles et ceux qui sont directement touchés par la pauvreté. On peut également souhaiter que le document publié au printemps prochain contiendra moins de flou que les orientations qui ont été présentées jusqu'à maintenant.

Le soutien aux familles :

une volonté,

de grands besoins

En 1997, le gouvernement du Québec a fait un geste important, il a privilégié le développement des services de garde éducatifs afin d'offrir aux enfants québécois, quelle que soit leur situation familiale, économique, sociale ou ethnoculturelle, la possibilité de s'épanouir dans un environnement qui favorise la pleine réalisation de leur potentiel.

Très rapidement, le Québec a mis en place les mesures et les services nécessaires pour favoriser ce choix, notamment par la création du ministère de la Famille et de l'Enfance, l'implantation des services de garde éducatifs à 5$ par jour et les diverses mesures d'aide financière destinées aux familles.

Le chemin parcouru depuis 1997 est impressionnant avec plus de 140 000 places aujourd'hui disponibles pour les enfants dans le réseau des services de garde québécois et le budget du Ministère majoré à 1,6 milliards de dollars. Il est temps de se doter d'un régime d'assurance parentale adapté aux nouvelles réalités du marché du travail.

Il nous faut également atteindre l'objectif de 200 000 places dans les centres de la petite enfance et les garderies et intensifier notre partenariat avec les organismes communautaires *famille* pour mieux soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle.

Les efforts conjugués des parents, des divers organismes communautaires *famille* et de l'État québécois pour le bien-être des enfants ne peuvent qu'assurer un avenir meilleur pour toute la société.

Linda Goupil
Ministre d'État à la Famille et à l'Enfance
Ministre responsable des Aînés
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Famille et Enfance
Québec

2/21
Sylvie Chénard
Responsable
CDEACF
110 rue Sainte-Thérèse Bureau 101
Montréal QC H2Y 1E6

123(D)

POSTE MAIL
Société canadienne des postes
Envoi de Poste
de Publications
40015188